

Lutte contre *Pseudomonas solanacearum* (Smith) Smith

1997/0025(CNS) - 29/01/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF: adopter des mesures visant à lutter contre le pathogène *Pseudomonas solanacearum* (Smith) Smith. CONTENU: la présente proposition concerne une directive de contrôle dans laquelle sont fixées les mesures à prendre par les Etats membres contre le pathogène *Pseudomonas solanacearum* (Smith) Smith, agent de la bactériose vasculaire de la pomme de terre et du flétrissement bactérien de la tomate, en vue de localiser le pathogène, d'en prévenir l'apparition et la propagation et de lutter contre lui pour l'éradiquer. Cet avant-projet a été rédigé bien qu'on sache que certains aspects de la biologie et de l'épidémiologie de cet organisme sont encore peu connus et l'on suppose qu'à la suite de l'évolution des connaissances et des moyens de détection de l'organisme il faudra préciser les mesures à prendre ultérieurement.